APRÈS ART. 18 N° **1160**

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 1160

présenté par le Gouvernement

à l'amendement n° 424 de M. Bazin

APRÈS L'ARTICLE 18

Compléter l'amendement par les mots :

« jusqu'au 31 décembre 2023 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.